

Le 27 juillet 2016

JORF n°0170 du 23 juillet 2016

Texte n°2

LOI n° 2016-1000 du 22 juillet 2016 tendant à prolonger le délai de validité des habilitations des clercs de notaire (1)

NOR: JUSX1616000L

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/7/22/JUSX1616000L/jo/texte>
Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/7/22/2016-1000/jo/texte>

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique

A la fin de la seconde phrase du 3° du I de l'article 53 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, les mots : « premier jour du douzième mois suivant celui de la promulgation de la présente loi » sont remplacés par la date : « 31 décembre 2020 ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 juillet 2016.

François Hollande
Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Manuel Valls

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Jean-Jacques Urvoas

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Emmanuel Macron

(1) Travaux préparatoires : loi n° 2016-1000.

Sénat :

Proposition de loi n° 677 (2015-2016) ;

Rapport de M. François Pillet, au nom de la commission des lois, n° 705 (2015-2016) ;

Texte de la commission n° 706 rect. (2015-2016) ;

Discussion et adoption, après engagement de la procédure accélérée, le 29 juin 2016 (TA n° 165, 2015-2016).

Assemblée nationale :

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, n° 3897 ;

Rapport de Mme Cécile Untermaier, au nom de la commission des lois, n° 3924 ;

Discussion et adoption le 13 juillet 2016 (TA n° 793).